

Voyages et loisirs

**Partez camper
en toute sécurité.**

Avec l'assurance voyage Camping
d'ERV.

Frais d'annulation avant et pendant le voyage.

Nous prenons en charge vos frais d'annulation si vous devez annuler votre séjour en camping avant le début du voyage ou l'interrompre prématurément. L'assurance couvre les frais de location du camping-car et les frais de réservation de la tente ou de l'emplacement de camping.

Frais d'annulation avant et pendant le voyage

Résumé des prestations

Validité territoriale: monde entier

Durée de l'assurance: jusqu'à 92 jours de voyage

Personnes assurées: max. 9

Événement assurés

Maladie grave, accident ou décès

Contamination par la COVID-19, y compris obligation de quarantaine

Dommages dus à un événement naturel, tel qu'un incendie ou une tempête, occasionnés aux biens à domicile

Nouvel emploi non prévu

Licenciement sans faute par l'employeur

Prime

4.5% de vos frais de location et de réservation¹

¹ La somme d'assurance maximale est limitée par le prix du voyage assuré. Incluez vos frais de location et de réservation pour les vacances en camping lors de la souscription de l'assurance afin de pouvoir profiter d'une couverture complète.

Notre recommandation

Ne laissez rien au hasard: pour une protection optimale, nous vous recommandons de souscrire les deux modules d'assurance en combinaison.

Votre assureur est ERV, une succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, www.erv.ch, info@erv.ch, tél. 058 275 27 27.

Le centre de services se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Garantie de franchise pour le camping-car.

En cas de dommage casco ou vol, nous prenons en charge la franchise du camping-car que vous avez loué à hauteur de CHF 5'000.– au maximum, à condition que le dommage casco ou vol soit couvert par l'assurance véhicule du loueur.

Garantie de franchise pour le camping-car

Résumé des prestations

Validité territoriale: monde entier

Durée de l'assurance: pendant toute la durée de location (jusqu'à 92 jours)

Personnes assurées: tous les conducteurs et conductrices enregistrés

Événement assurés

Franchise jusqu'à CHF 5'000.– en cas de

- dommages casco
- dommages dus au vol

Prime

CHF 17.– par jour de location



Assurance voyages d'affaires

www.erv.ch/cti

Assurance voyages et loisirs

www.assurance-voyages.ch

Assurance animaux

www.chien-et-chat.ch

Assurance maladie pour expatriés

www.erv.ch/expat

Informations pour planifier votre voyage

www.travel-infos.ch

Européenne Assurances Voyages ERV

case postale, 4002 Bâle

info@erv.ch, www.erv.ch

Membre d'**ITIA** International
Travel Insurance Alliance

